



CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION ET À L'EXPLOITATION DE CHARLEMONT 2022-2032

AVENANT n°4

A – Identification du délégant

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM), sise 29, rue Méhul, à GIVET (08600), représentée par son Président en exercice, Monsieur Bernard DEKENS, dûment habilité aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 25 mai 2022.

A – Identification du délégataire

La SPL Rives de Meuse sise 29, rue Méhul, à GIVET (08600), représentée par son Président en exercice, Monsieur Eric VISCARDY, dûment habilité aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

B - Objet de la consultation.

Le présent contrat de délégation de service public a pour objet de confier au Délégué, par voie d'affermage et selon les conditions fixées aux présentes, l'exploitation, la gestion, l'animation et le développement du site de Charlemont et du service public y étant attaché à ses frais et risques.

C - Procédure

Le présent contrat de concession de service public, tel que défini à l'article L. 1121-1 du code de la commande publique (CCP), est conclu sur le fondement des articles L. 1411-1 et suivants ainsi que l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), ainsi que les articles L. 3111-1, L3114-7 et R. 3111-1 du CCP.

D - Objet de l'avenant 4

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Article

Il est ajouté un article :

Article	Page/page	Rédaction
3.2.5.5	44/71	<p><i>3.2.5.5 Mise à disposition et autorisation d'accès au Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardennes</i></p> <p>La Communauté de Communes a passé une convention pour la préservation des colonies de chiroptères de CHARLEMONT avec le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardennes pour une durée de 10 ans à compter du 02 janvier 2024 (annexe 18).</p>

Annexes :

Il est ajouté une annexe 11bis, 17 et 18 :

N° de l'annexe	Intitulé
1	Catalogue des bâtiments Nomenclature atlas Service du Génie et plans
2	Catalogue général matériel et équipement
3	Biens nécessaires à l'exploitation à la charge du Délégant, planification des investissements demandés par le Délégataire
4	Biens propres du Délégataire (matériel informatique compris)
5	Etat des lieux contradictoire des ouvrages et locaux mis à disposition et inventaire contradictoire installations, équipements, matériels
6	Règlement intérieur en vigueur
7	Plan de renouvellement des équipements et matériels à la charge du Délégataire
8	Tarifs encadrés du Service Public
8bis	Tarifs proposés par le Délégataire
9	Délibération n°2022-01-010 : approbation du principe de délégation de service public pour la gestion de Charlemont
10	Compte exploitation prévisionnel
11	Liste d'un fond nécessaire pour l'exécution du service PTRT
11bis	Convention de mise à disposition du PTRT pour la SPL Rives de Meuse
12	Organigramme du personnel de Charlemont, Citadelle de Givet™
13	Compte de résultat prévisionnel pour l'année 2023
14	Contrats passés par le Délégataire avec des tiers et nécessaires à la continuité du service selon le tableau préformaté
15	Budget Charlemont de la CCARM, transfert à la SPL
16	Convention financière pluriannuelle SPL 01-2024
17	Convention tripartite d'accès au Fort de Charlemont pour l'association les Sentinelles de Charlemont
18	Convention pour la préservation des colonies de chiroptères de CHARLEMONT avec le conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Pour la SPL rives de meuse :

A : , le

Signature
*(représentant du pouvoir adjudicateur
ou de l'entité adjudicatrice)*

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la Communauté :

A : , le

Signature
*(représentant du pouvoir adjudicateur
ou de l'entité adjudicatrice)*